



Saisi attribution sans accord du creancier

Par **jmsim**, le **07/11/2015** à **01:31**

Bonjour,

suite a un accord pour un échéancier passé par mail avec mon créancier le 28/10/2015 sur une dette de 9800€ j'ai subi une saisie attribution (dont je n'ai reçu aucun papier a ce jour 06/11/2015 ni de ma banque ni de l'huissier) prélever sur mon compte le 03/11/2015 effectuer par l'huissier sans l'accord de mon créancier (qui me la confirmé par téléphone et par mail)

puis-je contester cette saisie ?

et comment puis-je la contesté ?

sachant que je me retrouve sans rien pour vivre et que l'huissier refuse toutes négociation pour un échéancier.

mon créancier s'étant défausser sur l'huissier il ne veut pas effectuer de mainlevée

Merci de vos réponses